

Programme de récompenses 2026



Programme de récompenses 2026

Modalités et conditions du programme

En utilisant le programme de récompenses Rubi, vous acceptez d'être lié par ses modalités. Si vous n'acceptez pas toutes ses modalités, veuillez ne pas participer au programme.

- Programme en vigueur à partir du **3 juillet 2026**.
- Applicable **uniquement** sur les produits du catalogue Rubi 2026.
- Les produits Rubi éligibles doivent être vendus selon les escomptes standards de Rubi appliqués au prix courant de la liste de prix 2026.
- **Tous les produits du catalogue RUBI 2026 sont éligibles au programme de récompenses.**
- Les produits admissibles peuvent changer à tout moment et sans préavis.
- Ce programme de récompenses ne s'applique pas aux projets d'unités d'habitation multiple ni aux projets / contrats, pour lesquels Rubi a autorisé un escompte additionnel. Les commandes pour les salles d'exposition sont aussi exclues du programme.
- Le présent programme de récompenses ne peut être jumelé à aucun autre programme de récompenses Rubi.
- Les factures de vente au détail doivent être produites à partir du 3 juillet 2026 ou à une date ultérieure afin d'être éligible au programme d'accumulation des Rubi dollars.
- **Toute réclamation de vente doit être soumise à www.rubi2go.ca à l'intérieur d'un délai de 60 jours suivant la date figurant sur la preuve de paiement afin d'être éligible à la réclamation de Rubi dollars. Toute réclamation qui ne respecte pas le délai sera refusée et ne sera pas payée.**
- Lors de promotions ponctuelles, il est impératif que la date de vente indiquée sur la preuve de paiement corresponde aux dates où ladite promotion est en vigueur.
- Rubi se réserve le droit d'apporter des corrections et/ou des ajustements à toute réclamation et de refuser la demande si l'audit le juge nécessaire.

Inscription au programme de récompenses

Pour s'inscrire ou réactiver un compte existant lors du précédent programme de récompenses Rubi, le participant doit accéder à la plateforme en ligne au www.rubi2go.ca et créer son profil en cliquant sur l'onglet "Mon compte". Une fois le questionnaire dûment rempli, la demande sera automatiquement envoyée à notre équipe de soutien qui validera l'information fournie et activera ou réactivera le compte du participant. Celui-ci recevra une notification par courriel l'avisant que son compte est activé et qu'il peut, dès lors, amorcer l'accumulation de Rubi dollars.

Les détaillants agréés sont ceux qui entretiennent des relations commerciales avec Rubi et qui sont en règle selon nos conditions de crédit et de commercialisation.

Le participant doit être un revendeur chez l'un des détaillants agréés ayant autorisé l'accès au présent programme de récompenses, avoir 18 ans ou plus, être résident et travailleur légal au Canada.

Accumulation des RUBI dollars

Afin de réclamer vos Rubi dollars, veuillez accéder à votre compte et remplir dûment le formulaire en ligne.

Une fois le formulaire envoyé, la demande sera traitée par notre équipe de soutien dans les 10 jours ouvrables suivant l'envoi du formulaire dûment rempli. Le participant recevra une notification par courriel de tout changement quant au statut de sa demande. Lorsque la demande de réclamation est approuvée, le solde des Rubi dollars du participant sera automatiquement mis à jour dans la section "Statistiques" de son profil personnel.

Les retours de produits sont gérés selon la politique de Rubi en matière de retour et d'échange de produits. Notre équipe de soutien se réserve le droit de retrancher les Rubi dollars accumulés associés à l'achat d'un produit ou toute offre promotionnelle y étant associée lors d'un retour de ce même produit.

Échange des RUBI dollars

Les récompenses sont calculées selon les modalités suivantes :

1\$ VENDU EN PRODUITS RUBI = 1% DE REMISE EN RUBI DOLLARS

Les Rubi dollars peuvent être convertis à raison de 1 Rubi dollars = 0.01\$ CAN. Le calcul est établi en fonction du prix de détail suggéré, avant taxes, affiché dans la liste de prix en vigueur (PDSF) au montant de la vente.

Le participant peut en tout temps et en tout lieu échanger ses Rubi dollars accumulés parmi une sélection diversifiée de cartes-cadeaux offertes sur la boutique en ligne au www.rubi2go.ca (Costco, Esso, Metro, SAQ et Canadian tire).

Le solde des Rubi dollars du participant doit couvrir l'entièreté du montant de la carte-cadeau choisie¹. L'excédent des RUBI dollars sera laissé au compte du participant comme solde actif. La carte-cadeau choisie parmi la sélection sera expédiée directement à l'adresse d'expédition inscrite au compte du participant².

Confidentialité

Rubi prend les précautions nécessaires — notamment, des mesures administratives, techniques et physiques — dans le but de protéger vos renseignements personnels contre la perte, le vol et l'utilisation inappropriée, ainsi que contre l'accès non autorisé, la divulgation, l'altération et la destruction.

Rubi utilise un protocole sécurisé de cryptage (SSL) sur toutes les pages Web sur lesquelles des renseignements personnels sont collectés afin de protéger la confidentialité de vos renseignements personnels pendant leur transmission dans Internet.

Modification et résiliation du programme de récompenses

Rubi se réserve le droit de suspendre en tout temps, sans préavis, son programme de récompenses, dans l'éventualité d'une erreur, d'une omission, d'une panne technique, d'un virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée ou de toute autre cause en dehors du contrôle raisonnable, qui interfère avec la bonne opération du programme de récompenses Rubi.

Rubi se réserve le droit de modifier les termes de son programme ou d'y mettre fin à tout moment.

Rubi se réserve le droit de refuser toute inscription et/ou réclamation, et la détermination de son éligibilité sera définitive.

Rubi ne tolérera aucun abus de son programme de récompenses. Toute utilisation jugée contraire aux valeurs prônées par Rubi ou reconnue comme frauduleuse pourra entraîner des sanctions envers le participant. À son entière discrétion, Rubi se réserve le droit de retirer des Rubi dollars obtenus frauduleusement et/ou suspendre le compte d'un participant ayant commis un tel acte et/ou empêcher toute personne associée à un tel acte de devenir à nouveau participant du programme.

¹ Des frais de gestion et de service peuvent s'appliquer à la réclamation de certaines cartes-cadeaux.

² La responsabilité de Rubi se limite à la délivrance d'une carte-cadeau dont la valeur correspond au montant désigné dans sa boutique et ne peut être tenu responsable des modalités d'application liées aux cartes offertes. Pour connaître ces modalités, veuillez vous référer directement aux compagnies émettrices.

Programme de récompenses 2026

Conditions générales

En s'inscrivant au programme de récompenses Rubi, le participant accepte de recevoir des informations et des avis concernant sa participation.

- Les présentes modalités et conditions sont régies par les lois de la province de Québec et les lois fédérales applicables dans cette province.
- Selon les lois en vigueur au Québec et en Ontario, les avantages du présent programme de récompenses sont imposables **en totalité**. Le participant doit inclure la valeur des récompenses reçues aux cases appropriées lors de sa déclaration de revenus annuels.
- Le participant est responsable des déclarations légales pouvant être exigibles selon les lois et règlements fiscaux en vigueur au fédéral, provincial ou municipal.
- Certaines informations personnelles et bancaires, le cas échéant, devront être fournies à Rubi afin de produire les relevés exigibles.
- Le participant doit aviser l'équipe de soutien de Rubi de tout changement de ses renseignements personnels.
- Les participants au programme ne seront, à aucune fin, considérés comme des employés ou des agents de Rubi. La participation au présent programme de récompenses ne sera pas interprétée comme conférant des droits aux termes du régime d'avantages sociaux des employés de Rubi ou autrement.